



FACTURE ECHEANCIER

scalia anthony
13 rue francois araga
13005 marseille

à Saint-Etienne, le 20/12/2018

Matériel : SmartPhone neuf - iphone xr

Fournisseur : PRESTIGE MOBILE / ECO TEL

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro PROP2018125004 C13596

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/01/2019

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

credit agricole - IBAN : fr7611306000532663483000038

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 20/12/2018 de 16.41€HT (soit 19.69€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/01/2019	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €	05/01/2020	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €
05/02/2019	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €	05/02/2020	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €
05/03/2019	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €	05/03/2020	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €
05/04/2019	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €	05/04/2020	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €
05/05/2019	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €	05/05/2020	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €
05/06/2019	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €	05/06/2020	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €
05/07/2019	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €	05/07/2020	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €
05/08/2019	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €	05/08/2020	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €
05/09/2019	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €	05/09/2020	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €
05/10/2019	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €	05/10/2020	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €
05/11/2019	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €	05/11/2020	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €
05/12/2019	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €	05/12/2020	33.31 €	6.66 €	10.9 €	50.87 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.
Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.